



<b>COMMUNE DE SORAL</b> <b>PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023</b>
--

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Maire Mmes Céline FONTAINE, Laura WEISS, Adjointes M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mmes Stéphanie BRUN-BATTIAZ, Marie-Agnès DOUGOUD, Malika FABJAN, Dany PETRIS MM. Samuel BATTIAZ, Pascal CLARET, Jean-Marie DUNAND, Raphaël DUNAND, Blaise FONTAINE, Nicolas HAFNER, Walther RUCKSTUHL, Lionel THEVENOZ
Excusé-e-s	Martin STAUB
Procès-verbal :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

**Le Président Nicolas Hafner** souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2023**
- 2. Décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 4 millions de francs destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre**
- 3. Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 35'000.-destiné à la réfection du chemin du Loup**
- 4. Convention EMS**
- 5. FêteSoral 2024**
- 6. Retour réunion Fermette**
- 7. Communications de l'exécutif**
- 8. Propositions et questions individuelles**

**Le Président** propose de commencer la séance par un rappel concernant l'approbation des PVs : il est possible d'apporter au PV de la procès-verbaliste quelques corrections justifiées (orthographe de noms, erreurs de dates, coquilles, ...) mais en aucun cas des modifications de textes ou de sens. Les PV rédigés, basés sur des notes ou des enregistrements se doivent d'être fidèles aux séances. Il demande donc d'accepter parfois que les discours n'aient pas été aussi clairs que la pensée. Il vous en remercie par avance.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2023**

**N. Hafner, page 10, point 6, 1<sup>er</sup> §** : proposition de supprimer dans la dernière phrase : « si M. Batardon l'accepte ».

**L. Weiss, page 6, point 3, 3 lignes avant la fin du §** : « ...pour la valeur de cette **parcelle** ». Puis, **page 9, dernière ligne de son intervention** : supprimer la dernière phrase de celle-ci, car après avoir demandé son avis à M. Caumel, il ressort qu'une autre solution a été trouvée par les avocats.

**B. Fontaine, page 4, 1<sup>er</sup> §** : « .....accueillir un membre **du CM** dans votre... ». Puis, **page 5 : enlever le § qui le concerne**. Puis, **fin de page sous R.Florez** : « ... déroger à ce qui a été décidé **par le CM**, alors... », Puis, **page 6, point 3, 5<sup>e</sup> ligne** : « ...d'étendre le terrain à l'arrière **de la Mairie** pour des projets... ».

**J.-M. Dunand, p.1** : préambule : « ...**Andrea Kay** et MM.. ». Puis, **page 2, S. Ruche, 1<sup>er</sup>§, 3<sup>e</sup> ligne** : « ...dégager un **bénéfice de CHF 3'500.- en 2022**, mais cette année la trésorerie... ». Puis, **page 8, milieu page** : « ... + remise en **état**... ». Puis, **page 10, écouter l'enregistrement pour vérifier ce qui a été dit relativement aux places devant la Mairie**.

Avec ces corrections, le PV est validé à l'unanimité, moins 1 voix.

**2. Décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 4 millions de francs destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre**

**Le Président** commence par poser 3 questions relatives à la fréquentation des spectacles (Grand Théâtre et autres salles) pour regretter que le Grand Théâtre, la Comédie, l'OSR, et le Théâtre de Carouge, soient les bénéficiaires quasi-exclusifs de l'ACG pour les subventions cantonales.

Après ce petit rappel, il propose de voter l'approbation de la subvention de 4 mio pour la rénovation des machineries du Grand Théâtre- décision du 15 février de l'AG de l'ACG.

**La décision de l'ACG d'octroyer une subvention de 4 mio destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre est acceptée par 7 oui, 2 non et 2 abstentions.**

**3. Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 35'000.- destiné à la réfection du chemin du Loup**

En préambule, **le Président** souhaite savoir où en est la réfection du chemin des Noyers ?

**R. Florez** informe avoir reçu un devis pour la re-réfection de ce chemin de CHF 7'431.30 et qui concerne la partie qui n'avait pas été menée jusqu'au bout. Il rappelle que cette partie, originellement comprise dans le devis initial, n'a pas été faite dans son intégralité, à la suite de discussions intervenues entre l'entreprise et certains c.m. Aujourd'hui, il est devenu indispensable de faire cette partie, d'où ce devis de CHF 7'431.30 et le vote d'un crédit supplémentaire pour ce tronçon.

**B. Fontaine** relève que le montant de CHF 7'500.- du premier devis n'a pas été dépensé.

**R. Florez** indique que le premier devis de CHF 19'267.55 a finalement été payé avec ~1'000.- de moins. Aujourd'hui on peut donc interpréter cette dernière facture comme proche de CHF 5'500.-.

**B. Fontaine** demande ensuite s'il s'agit de refaire une partie déjà refaite ?

**R. Florez** répond que le chemin a été refait dans son intégralité, mais à un endroit déterminé, il n'a pas été remis suffisamment de matière par rapport à ce qui avait été décidé au départ, et c'est ce qu'il faut combler aujourd'hui pour avoir un état satisfaisant du chemin.

**B. Fontaine** demande si l'analyse de la situation a été mal évaluée au départ avec pour conséquence que les travaux n'ont pas été faits en suivant les règles régissant la réfection d'un chemin ?

**R. Florez** rappelle qu'il n'est pas un spécialiste dans la réfection des chemins et qu'il constate qu'un bout de ce chemin n'a pas été fait conformément à ce qui avait été décidé au départ.

**S. Battiaz** rappelle qu'initialement, il y avait une réserve de devis pour amener de la matière. Puis, le remblais n'a pas été fait dans un 1<sup>er</sup> temps, ce qui est une erreur.

**N. Hafner** souligne qu'il semblerait que l'entreprise ne soit pas en cause et qu'elle a effectué son travail correctement. L'erreur provient de discussions « malvenues » ayant conduit au changement de la manière de procéder pour cette réfection. Et **R. Florez** ajoute que l'exécutif n'a pas discuté avec l'entreprise sur la manière de procéder à ces travaux. Il ajoute que le point sur lequel il va falloir voter aujourd'hui, c'est sur les travaux qui n'ont pu se faire l'an passé et qui doivent se faire cette année. Il dispose d'un devis daté du 16.05.22 de CHF 32'579.- et d'un devis du 23.02.23 de CHF 33'387.-. En analysant ceux-ci, la différence se situe dans l'apport des m3 (20 contre 30) et un transport supplémentaire.

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023**

**L. Thévenoz** informe que le chemin est aujourd'hui en travaux avec du matériel de chantier opérant avec des plaques françaises sur toute sa longueur. **R. Florez** se renseignera.

**N. Hafner** revient sur la réfection du chemin des Noyers qui affiche un dépassement de ~CHF 5'000.-. Il répète que l'entreprise n'est pas responsable, puisque certains c.m. ont été négocié directement avec elle pour modifier le contenu du devis initial.

**J.-M. Dunand** estime qu'il n'y a pas forcément dépassement de devis. **R. Florez** précise qu'une petite partie du devis initial ne se fait pas (soit 2'000.- en moins), mais cette partie non faite pose un problème et qu'il faut la refaire (soit +7'000.-).

**J.-M. Dunand** demande ce qu'il est prévu précisément pour remédier à la situation ? **R. Florez** répète ne pas être un spécialiste de la réfection des chemins. Il propose donc de lire ce qui est mentionné dans le devis. **J.-M. Dunand** rappelle qu'il avait été évoqué de travailler aussi sur les parcelles voisines (les champs) pour retrouver un niveau adéquat, une suite a-t-elle été donnée ? **R. Florez** rappelle que la volonté initiale était de refaire ce chemin sans donner des indications sur comment procéder et d'avoir un devis pour ce faire.

**N. Hafner** recentre sur le chemin du Loup qui doit également être refait et pour lequel la même entreprise a été mandatée.

**B. Fontaine** rappelle qu'il s'agissait d'un test pour refaire un chemin sans apport de matière et avec la volonté d'analyser le résultat avant de se lancer dans d'autres réfections de chemins. Or, le test n'a pas fonctionné et il serait préférable de dire à l'entreprise de faire ce travail de la manière conventionnelle. Après un délai de plusieurs mois, on pourra analyser le résultat.

**R. Florez** ajoute être allé se promener sur chemin il y a peu et a constaté qu'à l'exception du tronçon où il manque de la matière, le reste du chemin est parfait. Par ailleurs, il ajoute qu'à titre personnel, il n'a aucun doute sur le travail fourni par cette entreprise et pouvoir aller de l'avant avec eux pour la réfection du chemin du Loup, tel que décidé l'an passé.

**B. Fontaine** propose alors de demander une garantie de 2 ans sur le travail effectué et **R. Florez** transmettra cette demande à l'entreprise.

**N. Hafner** demande qui a décidé de faire l'intégralité du chemin, alors que les 100 premiers mètres sont à son avis impeccables ? **R. Florez** demande alors pourquoi remettre en question ce qui a été voté l'an passé, soit de refaire l'intégralité du chemin ?

**J.-M. Dunand** propose de reporter le vote, vu que beaucoup de points ne sont pas clairs.

**Le report du vote de la délibération N°1 /2023 est accepté à la majorité de 7 voix pour.**

#### **4. Convention EMS**

**Le Maire** s'assure que tous ont reçu cette convention et demande s'il y a des remarques ?

**L. Weiss** informe que l'EMS a reçu un courrier quasi comminatoire réclamant les documents complémentaires demandés pour l'autorisation, et qui ne seront pas pris en compte si pas reçus très prochainement. Les pièces réclamées par l'OCT ont été retrouvées, ainsi que le formulaire ad hoc. A fournir encore : l'accord formel écrit de la commune de Soral sur le principe de réduire les exigences de stationnement des véhicules des employés, selon la séance du 07.12.2020 à l'OCT. De plus, fournir un plan de mobilité pour les employés.

A la demande de l'EMS, il a été prévu de rédiger le petit mot suivant :

« Par la présente, au regard de la convention du 13.01.2023, signée entre la commune et l'association NKC ci-jointe, la commune de Soral donne son accord sur le principe de réduire les exigences de stationnement des véhicules des employés, dans le cadre du projet d'extension de l'EMS de la Champagne, selon le DD313226. »

Elle demande s'il y a des commentaires ? en l'absence de remarques négatives, il est proposé un vote de principe de cette convention.

**Un vote de principe approuvant la convention avec l'EMS est accepté à l'unanimité.**

#### **5. FêteSoral 2024**

**N. Hafner** communique les dates : du **14 au 16 juin 2024**, sous réserve.

L'idée est que les membres du CM qui seraient intéressés rédigent un tout-ménage proposant aux habitants de Soral de participer à une réunion devant constituer un comité d'organisation. Cette réunion sera organisée et pilotée par des membres du CM. Il faudra inclure dans ce tout-ménage les postes-clés à pouvoir ( sécurité, parkings, boissons non alcoolisées, décoration, trésorerie, animation, stands de restauration, vins, incendie, TPG, finances, site internet, recherches de pub, etc, etc,...)

Le comité élira lors de cette réunion les membres aux postes de président-e, vice-président-e, trésorier-ère, et les responsables des différents dicastères.

Il serait bien qu'un ou deux conseiller-s au moins occupent des postes.

#### **En résumé :**

- 1.-** Préparer un tout-ménage et l'envoyer à la population avec ces quelques éléments clés
- 2.-** fixer une date pour la 1<sup>ère</sup> réunion, au cours de laquelle, le comité élu nommera les

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023**

responsables des différents dicastères. Idéalement, il serait bien que cette réunion inaugurale puisse avoir lieu peu après Pâques

**L. Weiss** propose de coopérer avec les associations de la commune et **R. Florez** précise que ces dernières seront invitées à y participer. Cependant, c'est le comité qui leur écrira. **Le Maire** précise encore que l'enveloppe allouée par la commune à cet événement est d'environ 50-60'000.- pour un coût final estimé de 20-25'000.-.

**D. Pétris** informe avoir reçu les données des fêtes précédentes ce qui constitue une base précieuse.

**Le Président** demande qui est intéressé pour cette 1<sup>ère</sup> partie, soit de rédiger un tout-ménage et d'organiser la 1<sup>ère</sup> réunion.

**D. Pétris, L. Thévenoz et W. Ruckstuhl postulent pour le comité FêtaSoral, avec un lead de la commission Manifestations et sports.**

**Le Maire** ajoute que pour la réunion inaugurale, il sera présent, de même que **le Président, N. Hafner.**

**M. Fabjan** suggère de faire aussi du lobbying pour amener les gens à participer et plus spécialement les jeunes.

## **6. Retour réunion Fermette**

**S. Brun-Battiaz** informe qu'à la suite de l'audition des membres de la Fermette lors du dernier CM, plusieurs membres du CM ont pris contact avec eux pour une rencontre qui s'est déroulée juste avant les vacances de février. Cette démarche a été appréciée et le constat à ce jour s'établit comme suit : le poste de gérant à 50% est clairement insuffisant pour gérer La Fermette, tâche aujourd'hui assumée par leur comité. D'autre part, le résultat prévisionnel 2023 s'annonce en déficit et de plus, la gérante actuelle a donné sa démission. Le comité de La Fermette s'est réuni pour trouver un-e nouveau gérant-e pouvant commencer rapidement, ce qui a été trouvé dans leur cercle proche. Leur motivation est intacte, mais ils ont besoin d'un soutien financier plus important pour assurer la pérennité de l'activité, car le résultat prévisionnel 2023 s'établit à – CHF 38'000.-.

Avec une subvention plus importante, il sera possible avec l'embauche d'un gérant de décharger le comité des tâches de fonctionnement, ce qui leur permettra de se concentrer sur la promotion de La Fermette, de créer des événements rentables et faire connaître le lieu.

Enfin, le souhait de voir un membre du CM rejoindre leur comité a été exprimé.

En conclusion, c'est la question de l'ampleur du soutien de la commune à La Fermette qui est posée.

**M.-A. Dougoud** informe qu'après avoir participé à la rencontre avec La Fermette et d'autres c.m., ceux-ci se sont réunis à nouveau en petit comité et il en est ressorti que les points sur lesquels un accent doit être mis sont les suivants :

- le projet d'un commerce dans le village remonte à plusieurs années avec le projet d'un tea-room épicerie
- nous disposons aujourd'hui d'un local « L'arcade » sans finalité bien définie à ce jour
- l'expérience engrangée par La Fermette pendant 3 ans
- accord de principe pour travailler avec la Mairie et la commune pour participer à l'expérience « Cœur du village »

Au vu de ces 4 points, elle estime qu'il serait indiqué de faire perdurer ce projet jusqu'au moment où un local sera effectivement disponible, ce qu'une subvention rendrait possible.

**S. Brun-Battiaz** précise que le montant nécessaire d'une subvention s'élève à CHF 30'000.-.

**N. Hafner** demande si la question du manque de fréquentation des Soraliens a été posée ? La réponse est qu'il y a bien des Soraliens, mais **L. Thévenoz** précise que ceux qui viennent à La Fermette sont toujours les mêmes.

**N. Hafner** demande si avec cette subvention, l'activité de La Fermette pourrait être pérenne ?

**J.-M. Dunand** n'a pas eu le temps de prendre connaissance en détail des informations transmises ce midi et il n'a pas été possible de se réunir une 3<sup>e</sup> fois pour en débattre.

**B. Fontaine** ajoute que ce commerce existe et répond à un besoin pour une partie de la population du village. Il pense que La Fermette a besoin d'être rassurée et sentir pouvoir compter sur le soutien de la commune. Par ailleurs, il pense que ce commerce est important pour le village et aussi pour son côté social. Il serait dommage que cela s'arrête pour des questions financières.

**S. Brun-Battiaz** est d'avis qu'une chance doit être donnée à La Fermette, surtout si on pense au futur d'un possible local commercial dans le village.

**M. Fabjan** distinguerait entre l'importance du besoin évalué par le CM et sa continuité sur le principe d'une part et l'aspect financier, à savoir 30'000.-, soit 15'000.- en plus de ce qui est prévu. Elle rappelle aussi que l'an passé, seuls 6'000.- ont été versés sur les 15'000.- votés. **R. Florez** intervient pour préciser que 10'000.- ont été donnés depuis et que le rattrapage a donc eu lieu et comptablement il s'agit d'argent de 2022 et que l'on ne peut attribuer à 2023 sans décision formelle.

**M. Fabjan** propose alors de formaliser les 15'000.- sans condition et de les donner maintenant, puis de fixer une échéance à l'automne pour un point de situation et selon l'état financier, envisager de compléter.

**R. Florez** est partisan de la solution des bons, car la commune est sûre qu'avec ceux-ci l'argent va aux Soraliens. Il rappelle aussi que nous avons passé très vite de la discussion lors du précédent CM de donner 15'000.- à la demande d'aujourd'hui qui est de 30'000.-

**B. Fontaine** partage l'avis que les bons sont un bon moyen de subvention, mais de là à la remplacer totalement, il n'est pas d'accord.

**N. Hafner** remercie pour ces retours et propose un point à l'OJ du prochain Bureau.

**J.-M. Dunand** propose que la commission se réunisse et revienne avec des propositions concrètes en précisant l'affectation de la subvention, les moyens de contrôle et les modalités en cas de non-dépense de la subvention ou en cas de bénéfice en fin d'année. Sur cette base, le CM pourra se positionner et l'exécutif disposera d'instructions claires relatives à cette subvention.

**N. Hafner** précise que le Bureau du Conseil se réunira le 3 avril prochain pour le CM du 24. Il propose donc que ceux qui ont des informations les transmettent pour le 3 avril.

#### **7. Communications de l'exécutif**

**Mme Weiss** n'a plus rien de plus à communiquer (cf. point 1).

**R. Florez** informe avoir reçu une invitation de l'aéroport de Genève invitant l'exécutif et le CM à une visite de 3h environ pour échanger, en fin de journée ou un samedi matin. Il demande à ceux qui sont intéressés de s'annoncer et 8 personnes s'annoncent. **R. Florez** contactera l'aéroport pour fixer une date.

Puis il mentionne que Soral a accueilli la réunion des exécutifs de la Champagne vendredi passé comme cela se pratique toutes les 7x. Tout s'est bien passé.

**C. Fontaine** n'a rien de plus à ajouter.

#### **8. Propositions et questions individuelles**

**D. Pétris** informe des dates suivantes :

- Fête de l'œuf le 01.04.23
- Sortie des aînés : le 16.06.23. Elle suggère dans ce cadre d'offrir un bon, supérieur à 10- à débattre
- Fête des jeunes avec Laconnex : le 24.06.23



**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023**

- Week-end du CM : réunion d'organisation à prévoir avec la commission manifestations, (dates retenues : du 30.09 au 01.10.23)

**D. Pétris** tient encore à remercier La Fermette pour ses dons de nourriture arrivant à péremption, à distribuer aux associations.

**J.-M. Dunand** relève, concernant les fosses de plantation à la sortie du village sur la route cantonale, qu'elles devraient être remises en état. Il demande donc de solliciter le canton pour agir. Puis, concernant les subventions octroyées par la commune, il demande d'établir un bilan des subventions versées (y compris en nature) par la commune pour avoir une vision globale de ce que cela représente et qui pourrait être revu par la commission des finances par ex.

**R. Florez** demande pour quelle finalité, car tout se trouve dans le budget. A la remarque que les subventions en nature ne s'y trouvent pas, **le Maire** répond qu'il s'agirait d'un travail assez conséquent pour chiffrer ces prestations (prêts de salles par ex., le gîte pour l'ETM, etc...) et que le secrétaire général est déjà débordé.

**P. Revillet** informe que pour des raisons de logistique, un prêt de salle pour une heure est aujourd'hui noté pour un jour entier. Donc pour une démarche de ce genre, il ne faudra pas être trop précis.

**J.-M. Dunand** tient à préciser qu'il n'est pas opposé à l'ETM, ou à la Fermette, ou au Tennis-Club, etc... mais qu'il s'agit de mesurer l'aide apportée par la commune, y compris pour les prestations non-matérielles. Par ex. dans le cas de la subvention de 30'000.- demandée par la Fermette, il serait intéressant de disposer aussi des données pour tout ce qui n'est pas monétaire.

**R. Florez** relève que cette demande est trop vague et de plus, elle ne tient pas compte des services rendus à la commune par des associations. Cette démarche devrait donc être faite dans les deux sens. Et **R. Florez** ajoute, quid des pompiers ?

**C. Fontaine** ajoute que pour la chorale par ex., qui vient gratuitement chanter pour les aînés, il faudrait donc soustraire au coût de la salle la valeur de cette prestation ? **J.-M. Dunand** répond non, car cela va trop loin. Mais pour la salle de rythmique qui n'est pas prêtée, il faudra néanmoins lui donner une valeur.

**N. Hafner** rappelle que la commune a un seul secrétaire général et qu'il est déjà sur-occupé. Est-ce bien pertinent de lui demander plusieurs jours de travail pour comptabiliser ce que représente les prestations en nature de la commune ? La VdG le fait, mais à Soral avons-nous la structure pour le faire ? Pour le cœur du village, un système devra être mis en place pour les locations de salles, mais est-ce bien le moment de le faire déjà aujourd'hui compte tenu des contraintes du secrétaire général et du secrétariat ? Il émet quelques doutes...

**J.-M. Dunand** précise que sa demande n'est pas rétroactive, elle peut se faire pour 2023.

**M. Fabjan** comprend la demande de **J.-M. Dunand**, mais Soral a un système avec peu de règles aujourd'hui, ce qui engendre du flou. **M.-A. Dougoud** renchérit en expliquant qu'un

tel système permettrait d'éviter des remises en cause en se basant sur les données concrètes de ce qui se fait aujourd'hui et permettrait une mise en perspective de ce qui est fait pour tel ou tel.

**R. Florez** propose alors d'établir un niveau (par ex. 2'000.-) à partir duquel on comptabilisera et **N. Hafner** propose d'établir un tarif horaire pour les salles pour commencer.

**J.-M. Dunand** répète qu'il s'agit d'avoir un outil permettant une mise en perspective des aides accordées, par ex. il revient sur La Fermette pour interroger sur le fait que l'on n'aurait « jamais donner autant que pour La Fermette » alors que pour l'ETM, la commune donne autant que pour La Fermette depuis 2 ans. *S'ensuit une discussion sur le loyer payé par le locataire précédent du Gîte, l'humidité des lieux et la valeur de marché...*

**S. Battiaz** trouve pertinent d'avoir une liste des subventions monétaires et en nature, car lorsqu'il s'agira de l'Arcade, avoir une visibilité sur ce qui se pratique en termes de subventions, nous aidera à dimensionner l'offre qui sera proposée.

Puis, **J.-M. Dunand** revient sur un courriel de la Mairie relatif à l'engagement de la commune par des c.m. ? Pour lui, il est clair qu'un c.m. ne peut engager financièrement la commune. Il demande ce qui sera fait pour éviter que cela se reproduise.

**L. Weiss, R. Florez et C. Fontaine** expliquent que cela a été le cas pour des sommes modiques (commandes pour un événement par ex.). Rien de grave et il n'est pas souhaitable de donner des noms pour cela, sinon de rappeler que le principe est d'obtenir un accord préalable à l'engagement. **P. Revillet** explique qu'il a proposé de relever le plafond de ce qui peut être engagé sans autorisations formelles à CHF 1'000.-, dans un souci de ne pas complexifier trop les démarches effectuées en vue d'un événement communal. **L. Weiss** propose de rester sur l'obligation de demander *avant* d'engager des dépenses, même restreintes au CHF 1'000.- mentionnés.

**W. Ruckstuhl** informe avoir participé avec d'autres c.m. à « La nuit de la chouette » et trouvé la soirée très sympa, avec beaucoup de membres de l'association présents.

Puis, le 8 février il a assisté au comité du Jardin d'enfants. Celui-ci remercie la Mairie pour l'aide financière de cette année et il souligne la diversité des visites effectuées avec les enfants (police, Servette FC, Rega, etc...).

Enfin, il signale qu'une éducatrice partira fin juin, donc un poste d'ASE sera ouvert.

Les inscriptions pour le jardin d'enfants seront ouvertes le 13.03.23 et un tout-ménage a été distribué.

**M. Fabjan** indique les dates retenues pour la réparation de vélos sont : les 06.05 et 16.09.23. selon les mêmes modalités que les autres années et pour un budget équivalent. Contact a été pris avec Laconnex, qui n'est pas intéressé.

Puis, le même jour, un ramassage de déchets sera organisé. A suivre.

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023**

Elle demande des bénévoles pour aider le 06.05.23.

Puis, elle annonce que « La nuit est belle » est programmée pour le 22.09.23.

Enfin, elle explique qu'il serait opportun de réfléchir à la vaisselle jetable vs vaisselle lavable. La commune doit-elle investir dans ce type d'équipement ou alors proposer un règlement d'usage en ce sens. A réfléchir.

Cours de « yoga à la galerie » : les mardis et vendredis en fin d'après-midi.

**M.-A. Dougoud** indique que le w-e passé ont eu lieu les inscriptions à l'école pour les futurs élèves de 1<sup>ère</sup> primaire. 22 enfants étaient sur les listes et a priori on peut penser que la classe supplémentaire à Laconnex perdurera l'an prochain. Dans ce cas, il faudra reconduire l'accompagnant à vélo.

Restos scolaires : les Cui-Cuis ont fait valider les contrats des employés et ils ont pu être remis à ceux-ci pour signature.

Référente de Soral : a dû être opérée durant les vacances de février et sera en arrêt durant 5 semaines. Puis la référente de Laconnex est aussi en arrêt depuis décembre. Une réunion aura lieu pour voir ce que cela implique au niveau des budgets.

Subvention de La Fermette : précision apportée par **R. Florez** à savoir : avait été demandé CHF 30'000.-, puis ramené en commission des finances et après discussion à CHF 12'500.- et finalement relevé lors de l'élaboration du budget à CHF 15'000.-, ce qui a été mis au budget.

**S. Battiaz** signale qu'un habitant a rapporté que le travail effectué sur le chemin des Chavannes était de piètre qualité, il pose la question s'il faut donner suite à l'entreprise ? **R. Florez** a aussi remarqué.

**N. Hafner** annonce que **le samedi 27 mai**, ce sera Portes ouvertes à l'ETM, élément manquant sur le tout-ménage distribué.

La séance est levée à 21H.